



CATALOGUE DES DONNEES pour la création d'un compte et l'immatriculation de copropriétés



Téledéclarants professionnels



DONNEES POUR LA CREATION DE COMPTE

Etablissement	SIRET *
	Numéro de carte professionnelle *
	Numéro de récépissé de la déclaration d'activité préalable* (établissement secondaire)
Dirigeant	Identité du dirigeant
	Courriel du dirigeant
	Téléphone du dirigeant

*** Où les trouver ?**

Le SIRET est le numéro d'identification de l'établissement en 14 chiffres, **figurant sur le Kbis**

Le numéro de **carte professionnelle** figure sur cette carte, délivrée par la préfecture ou par la CCI (depuis le 01/07/2015)

Le numéro figure sur le **récépissé de déclaration préalable d'activité** délivré par la Préfecture ou la CCI lors de l'ouverture d'un établissement secondaire



DONNEES POUR L'IMMATRICULATION DE COPROPRIETES

Données d'identification de la copropriété	Nom de la copropriété
	Date du règlement de copropriété
	SIRET du syndicat de copropriétaires
	Adresse principale, secondaire - Voie, lieu-dit, code postal, commune - Parcelles cadastrales (Obligatoire uniquement en cas d'adresse non géolocalisée cf. <u>zoom au dos</u>)
	Syndicat principal / secondaire
	Résidence Service (oui/non)
	Nombre d'ASL (Associations Syndicales Libres) Nombre d'AFUL (Associations Foncières Urbaines Libres) Nombre d'Union de Syndicats
Nombre de lots (total, habitation, « principaux », stationnements)	

Données techniques	Nombre de bâtiments par valeur d'étiquette d'énergie
	Période de construction
	Nombre d'ascenseurs
	Données sur chauffage : <ul style="list-style-type: none"> • Chauffage collectif, individuel ou mixte • Chauffage collectif urbain ou non • Energie utilisée pour un chauffage collectif non urbain

Où trouver les données techniques ?

Les valeurs d'étiquette d'énergie figurent notamment sur le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) des bâtiments

Données administratives et judiciaires	Arrêtés code de la santé publique sur les parties communes (date d'arrêt, date de mainlevée)
	Arrêtés de péril sur les parties communes (date d'arrêt, date de mainlevée)
	Arrêtés sur les équipements communs (date d'arrêt, date de mainlevée)
	Mandat ad hoc (date de l'ordonnance de nomination, date de fin de mission)
	Ordonnance de carence (date de l'ordonnance)

Données financières <i>(cf. zoom au dos)</i>	Premier exercice comptable oui / non
	Dates (début exercice, clôture et AG approuvant les comptes)
	Montants des charges (courantes, exceptionnelles)
	Montant des dettes fournisseurs, rémunérations et autres
	Montant des impayés et nombre de copropriétaires débiteurs de plus de 300 €
	Montant du fonds de travaux
Présence d'employés	

Où trouver les données financières ?

Les montants demandés figurent notamment dans les **annexes comptables du décret n° 2005-240 du 14 mars 2005** (cf. zoom au dos)



Pour procéder au **rattachement** à votre compte d'une copropriété **lors d'une immatriculation initiale** ou lorsque vous n'avez pas été déclaré représentant légal par votre prédécesseur, vous devez transmettre :

- **Les dates de début et de fin du mandat de syndic, ou de la mission d'administration provisoire**
- **Le contrat de syndic ou PV de l'AG approuvant le mandat de syndic en PDF**
- **L'Ordonnance de nomination d'un juge en PDF (cas des administrateurs provisoires)**



ZOOM SUR LES DONNEES FINANCIERES

Les données financières nécessaires à l'immatriculation des copropriétés doivent être reportées depuis le dernier exercice clos des comptes de la copropriété (annexes 1 et 2 du décret n°2005-240 du 14 mars 2005).

SITUATION FINANCIERE ET RESERVEES		SITUATION FINANCIERE ET RESERVEES	
Exercice précédent	Exercice clos	Exercice précédent	Exercice clos
00 Trésorerie		00 Trésorerie	
01 Dépense en fonds disponibles et banques (1)		01 Trésorerie	
02 Caisse		02 Trésorerie	
		03 Subventions en espèces et affectées	
		04 Subventions en espèces et affectées	
		05 Subventions en espèces et affectées	
		06 Subventions en espèces et affectées	
		07 Subventions en espèces et affectées	
		08 Subventions en espèces et affectées	
		09 Subventions en espèces et affectées	
		10 Subventions en espèces et affectées	
		11 Subventions en espèces et affectées	
		12 Subventions en espèces et affectées	
		13 Subventions en espèces et affectées	
		14 Subventions en espèces et affectées	
		15 Subventions en espèces et affectées	
		16 Subventions en espèces et affectées	
		17 Subventions en espèces et affectées	
		18 Subventions en espèces et affectées	
		19 Subventions en espèces et affectées	
		20 Subventions en espèces et affectées	
		21 Subventions en espèces et affectées	
		22 Subventions en espèces et affectées	
		23 Subventions en espèces et affectées	
		24 Subventions en espèces et affectées	
		25 Subventions en espèces et affectées	
		26 Subventions en espèces et affectées	
		27 Subventions en espèces et affectées	
		28 Subventions en espèces et affectées	
		29 Subventions en espèces et affectées	
		30 Subventions en espèces et affectées	
		31 Subventions en espèces et affectées	
		32 Subventions en espèces et affectées	
		33 Subventions en espèces et affectées	
		34 Subventions en espèces et affectées	
		35 Subventions en espèces et affectées	
		36 Subventions en espèces et affectées	
		37 Subventions en espèces et affectées	
		38 Subventions en espèces et affectées	
		39 Subventions en espèces et affectées	
		40 Subventions en espèces et affectées	
		41 Subventions en espèces et affectées	
		42 Subventions en espèces et affectées	
		43 Subventions en espèces et affectées	
		44 Subventions en espèces et affectées	
		45 Subventions en espèces et affectées	
		46 Subventions en espèces et affectées	
		47 Subventions en espèces et affectées	
		48 Subventions en espèces et affectées	
		49 Subventions en espèces et affectées	
		50 Subventions en espèces et affectées	
		51 Subventions en espèces et affectées	
		52 Subventions en espèces et affectées	
		53 Subventions en espèces et affectées	
		54 Subventions en espèces et affectées	
		55 Subventions en espèces et affectées	
		56 Subventions en espèces et affectées	
		57 Subventions en espèces et affectées	
		58 Subventions en espèces et affectées	
		59 Subventions en espèces et affectées	
		60 Subventions en espèces et affectées	
		61 Subventions en espèces et affectées	
		62 Subventions en espèces et affectées	
		63 Subventions en espèces et affectées	
		64 Subventions en espèces et affectées	
		65 Subventions en espèces et affectées	
		66 Subventions en espèces et affectées	
		67 Subventions en espèces et affectées	
		68 Subventions en espèces et affectées	
		69 Subventions en espèces et affectées	
		70 Subventions en espèces et affectées	
		71 Subventions en espèces et affectées	
		72 Subventions en espèces et affectées	
		73 Subventions en espèces et affectées	
		74 Subventions en espèces et affectées	
		75 Subventions en espèces et affectées	
		76 Subventions en espèces et affectées	
		77 Subventions en espèces et affectées	
		78 Subventions en espèces et affectées	
		79 Subventions en espèces et affectées	
		80 Subventions en espèces et affectées	
		81 Subventions en espèces et affectées	
		82 Subventions en espèces et affectées	
		83 Subventions en espèces et affectées	
		84 Subventions en espèces et affectées	
		85 Subventions en espèces et affectées	
		86 Subventions en espèces et affectées	
		87 Subventions en espèces et affectées	
		88 Subventions en espèces et affectées	
		89 Subventions en espèces et affectées	
		90 Subventions en espèces et affectées	
		91 Subventions en espèces et affectées	
		92 Subventions en espèces et affectées	
		93 Subventions en espèces et affectées	
		94 Subventions en espèces et affectées	
		95 Subventions en espèces et affectées	
		96 Subventions en espèces et affectées	
		97 Subventions en espèces et affectées	
		98 Subventions en espèces et affectées	
		99 Subventions en espèces et affectées	
		100 Subventions en espèces et affectées	

Annexe 1

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES					
Pour l'exercice clos			Pour le titre de budget prévisionnel		
Exercice précédent	Exercice clos	Exercice clos	Budget prévisionnel	Budget prévisionnel	Budget prévisionnel
à valider	à valider	révisé à approuver	en cours de vote	à valider	à valider
60 Achats de matières et fournitures					
602 Eau (sauf pour piscine)					
602 Electricité					
602 Chauffage, énergie et combustibles					
602 Gaz					
61 Services extérieurs					
612 Nettoyage des locaux					
612 Location immobilière					
613 Location mobilière					
614 Contrats de maintenance					
615 Entretien et petites réparations					
616 Prestats d'assurance					
62 Frais administratifs					
622 Subvention en espèces sur gestion copropriété					
622 Autres subventions en espèces					
62 Autres (autres que 621 et 622)					
63 Droits et taxes					
63 Frais de personnel					
64					
65					
66					
67					
68					
69					
70					
71					
72					
73					
74					
75					
76					
77					
78					
79					
80					
81					
82					
83					
84					
85					
86					
87					
88					
89					
90					
91					
92					
93					
94					
95					
96					
97					
98					
99					
100					

Annexe 2

- Les montants des charges sont indiqués en total I et II de l'annexe 2 (cercles rouges).
- Les montants des dettes fournisseurs correspondent aux comptes **401 et 42 à 44** du dernier exercice clos, figurant en « créances » dans l'annexe 1 (cercle vert).



ZOOM : IDENTIFIER LA PARCELLE CADASTRALE D'UN BÂTIMENT

1 Lors de l'immatriculation d'une copropriété, vous devez saisir son adresse. Le Registre est connecté avec un outil IGN de géolocalisation des adresses. Lorsque l'adresse saisie n'est pas géolocalisable, la fenêtre d'information reproduite ci-contre apparaît.

CONFIRMATION DE L'ACTION

Nous ne parvenons pas à localiser l'adresse saisie. Souhaitez-vous conserver cette adresse ?

2 Si la copropriété n'a pas d'adresse précise, ou si son adresse principale n'a pas été géolocalisée automatiquement, vous devez saisir dans le registre les coordonnées de la parcelle cadastrale correspondante. Ces données figurent généralement dans le règlement de copropriété. En cas de doute vous pouvez procéder à une recherche sur le site du cadastre : cadastre.gouv.fr

Parcelle 169 - Feuille 000 EO 01 - Commune : LILLE (59)

PARCELLES CADASTRALES

Code postal	<input type="text" value="59000"/>	Code INSEE	<input type="text" value="59350"/>	<input type="button" value="Ajouter"/>
Commune	<input type="text" value="LILLE"/>	Préfixe	<input type="text" value="000"/>	
Commune absorbée	<input type="text"/>	Section	<input type="text" value="EO"/>	
		Numéro de parcelle	<input type="text" value="0169"/>	

3 Les informations accessibles sur le site du cadastre (a) doivent être saisies dans le registre (b). Sous réserve qu'elles correspondent à une parcelle existante, les informations sont reconnues et saisies dans le registre (ci-dessous).

Code postal	Commune	Code INSEE	Préfixe	Section	Numéro de parcelle	Géolocalisation
59000	LILLE	59350	000	EO	0169	<input checked="" type="checkbox"/>